



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Audrey ALLEMAND – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD.

Pouvoirs donnés : Gérard BLANC à Céline CASTELLS
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN
Hélène MARTIN à Yves DURAND

Secrétaire de séance : Monsieur Edgard MARECHAL

Délibération n°2023/067 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 - Travaux de proximité - Aménagement des voiries écoquartier (phase 2.2)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est indiqué à l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier Cours du Loup/Pomeyrol, la Commune s'est engagée à travers un Projet Urbain Partenarial à aménager les voies d'accès de cet écoquartier à savoir le Boulevard de la Fraternité et le Chemin de Saint Gabriel.

Les objectifs de l'aménagement :

- Prévoir des stationnements perméables
- Traitement du pluvial par des noues végétalisées
- Création de voies vertes en bordure de chaussée
- Végétalisation
- Passage à l'éclairage LED et mise en place de la vidéoprotection

Il est proposé de demander l'aide du Département pour la seconde phase de cette opération selon le plan de financement suivant :



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20230927-DEL-2023-067-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Opération	Montant HT	Plan de financement
Aménagement du Boulevard de la fraternité – éco-quartier Cours du Loup/Pomeyrol	85 000 €	CD13 : 59 500,00 € HT (70%) Commune : 25 500,00 € HT (30%)

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière dans le cadre du dispositif Travaux de proximité pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Aménagement du Boulevard de la fraternité – éco-quartier Cours du Loup/Pomeyrol	85 000 €	CD13 : 59 500,00 € HT (70%) Commune : 25 500,00 € HT (30%)

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANSION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »